Préavis Municipal – 07/2025

Achat d'un véhicule de voirie et d'un automate de recharge des cartes de déchetterie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule :

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficience de notre service de voirie, nous vous proposons l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique Goupil G4M. Ce véhicule remplacerait notre Renault Kangoo Express Z.E., qui présente plusieurs inconvénients. En effet, bien qu'il soit électrique, ce véhicule ne répond pas pleinement aux besoins de notre service de voirie :

- Son espace de chargement est limité ;
- Il ne permet pas le transport de matériaux en vrac ;
- Il est peu adapté aux tâches de voirie et d'entretien des espaces verts ;
- De plus, sa maniabilité et son accès sur certains chemins non stabilisés sont réduits.

En comparaison, le Goupil G4M est spécialement conçu pour des usages techniques variés. Son format compact, son plateau basculant et ses équipements adaptés offrent une bien meilleure flexibilité pour les activités communales, notamment pour le ramassage des déchets, l'entretien des espaces verts et les travaux de voirie.

Par ailleurs, l'acquisition de ce véhicule permettra de prolonger la durée de vie du Toyota Hilux, qui pourra ainsi être réservé aux usages nécessitant de plus longues distances ou des interventions spécifiques. Actuellement, ce véhicule est utilisé quotidiennement pour le ramassage des déchets ainsi que pour la majorité des tâches de voirie, alors qu'il est équipé d'un moteur diesel, peu adapté aux trajets courts et fréquents.

L'introduction du Goupil G4M permettra donc de recentrer l'utilisation du Hilux sur des missions où ses caractéristiques techniques sont véritablement nécessaires, tout en prolongeant sa durée de vie et en réduisant son impact environnemental.

En outre, afin d'améliorer les services aux habitants et d'optimiser le travail administratif, nous proposons également l'acquisition d'un automate de recharge des cartes de déchetterie. Cet équipement permettra aux citoyens de recharger leur carte en dehors des horaires d'ouverture du bureau communal, évitant ainsi des attentes inutiles au guichet. Par ailleurs, cette automatisation déchargera l'administration de tâches répétitives.

2. Véhicule de voirie

En lien avec les problématiques mentionnées concernant le Renault Kangoo Express Z.E., le service extérieur et la Municipalité ont établi une liste des points importants concernant le nouveau véhicule de voirie :

- Véhicule disposant d'un pont basculant supportant une charge conséquente
- Equipement dudit pont avec des réhausses permettant le chargement en vrac (feuilles, branches)

- Véhicule silencieux et respectueux de l'environnement
- Véhicule maniable avec une autonomie suffisante pour une journée de travail
- Equipement de sécurité à disposition (gyrophare ou feu orange flash)
- Espaces de rangement pour stockage du matériel à disposition

Sur cette base, deux offres ont été demandées pour des véhicules similaires de deux marques différentes :

1. **Goupil G4M** (offre de la société Christan SA)
    - Autonomie : jusqu'à 135 km
    - Équipements adaptés aux besoins communaux :
        - Plateau basculant
        - Attelage mixte
        - Capacité de charge de 1200 kg
        - Batteries lithium assurant une grande longévité
    - Mise à disposition rapide garantie
    - Service après-vente et retours des nombreux utilisateurs positifs
    - Même chargeur que le Renault Kangoo Z.E., évitant des frais d'installation supplémentaires
    - **Coût total avec rabais et TVA : 55'600 CHF**

2. **ISEKI MT15X** (offre de la société ISEKI Traktoren / Tschiemer SA)
    - Autonomie : jusqu'à 134 km
    - Équipements limités par rapport au Goupil G4M
    - Moins adapté aux tâches communales spécifiques (voirie, entretien des espaces verts)
        - Capacité de charge 720 kg
    - Délai de mise à disposition
    - Service après-vente moins bien évalué et beaucoup moins de retours d'expérience positifs
    - **Coût total avec rabais et TVA : 56'000 CHF**

Bien que les coûts des deux véhicules soient comparables, le Goupil G4M s'impose comme le choix optimal. Il offre une meilleure compatibilité avec l'infrastructure existante, bénéficie d'un retour d'expérience positif d'autres communes, est immédiatement disponible et dispose d'un service après-vente plus performant.

Le Goupil G4M présente plusieurs atouts majeurs :

- **Adaptabilité et compacité** : Son format permet une circulation facile.
- **Polyvalence** : Ses équipements spécifiques répondent aux divers besoins de la voirie (entretien des espaces verts, transport de matériel, salage des routes).
- **Écologique** : 100 % électrique, il permet de réduire l'empreinte carbone de la commune.
- **Coût optimisé** : L'offre est plus avantageuse financièrement et répond mieux à nos critères d'usage.

3. Automate de recharge des cartes de déchetterie

3.1 Constat amenant la proposition d'installer un automate de recharge

S'il est difficile d'estimer avec certitude le pourcentage de « consultations » au guichet liées uniquement à la recharge de cartes de déchetterie, il est certain :

- Qu'à minima 50% des demandes ne concernent que le la recharge de carte de déchetterie ;
- Que ces passages fréquents ralentissent le traitement des demandes liées au contrôle des habitants et les autres tâches du greffe municipal ;
- Que des files d'attente se créent régulièrement, notamment si une personne vient pour des questions liées au contrôle des habitants avec différents documents administratifs à remplir ;
- Que régulièrement des personnes repartent frustrées ou mécontentes d'avoir dû attendre ou de n'avoir pas pu recharger leur carte ;
- Que les fermetures de l'administration sont problématiques pour les personnes qui n'ont pas anticipé la recharge de leur carte de déchetterie.

Partant de ce constat, la Municipalité a pris la décision de proposer la mise en place d'un automate de rechargement des cartes de déchetterie, en libre-service, accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Cet automate, permettant le chargement par carte bancaire (EC, Mastercard, Visa et Postcard) et Twint, serait installé près de la benne compacteuse.

3.2 Demande d'offres

Plusieurs offres ont naturellement été demandées pour cet investissement. Toutefois, certains fournisseurs n'ont pas pu répondre à notre sollicitation car la société ayant délivré la benne compacteuse, soit Pöttinger, a une politique de limitation régionale stricte concernant le revendeur agréé qui peut émettre une offre.

Dans ces conditions, il n'a pas malheureusement été possible d'obtenir plusieurs offres comparatives et donc de procéder à une mise en concurrence des différents prestataires.

La seule offre reçue mentionne un investissement total pour un tel automate se montant à **27'997.90 CHF**, installation et mise en service comprises. Ce montant inclut, également, une option indispensable permettant la consultation en ligne des transactions effectuées par l'administration, facilitant, ainsi, la comptabilisation, la gestion des recharges ainsi que la gestion des cartes de déchetterie égarée par leur propriétaire.

4. Récapitulatif des coûts

Description	Montant
Goupil G4M	55'600
Valeur de reprise Renault Kangoo*	-8'250
Sous total	**47'350**
Automate de recharge des cartes de déchetterie	27'998
Total intermédiaire	**75'348**
Réserve de risque (6% arrondi)	4'652
Total	**80'000**

*La valeur de reprise retenue correspond à celle proposée par le garage où nous avons acquis le véhicule. Toutefois, l'estimation effective de la valeur du véhicule indique un montant de 10'741 CHF en cas de vente directe. Un acheteur potentiel s'est d'ores et déjà manifesté, mais, par mesure de précaution, nous présentons ici le coût en intégrant la valeur de reprise minimale.

5. Amortissement des investissements

Conformément à la grille imposée par le règlement sur la comptabilité des communes pour la rubrique « biens meubles, machines, véhicules », l'amortissement des coûts du préavis peut se faire sur une période allant de 4 à 10 ans. Par prudence, la Municipalité proposant un amortissement sur une période de 7 ans.

L'amortissement sera mis au budget et débutera l'année suivant la clôture du préavis, à priori en 2026.

6. Conclusion :

La Municipalité propose au Conseil Communal :

- Vu le préavis N° 07/2025
- Ouï le rapport de la commission des Finances
- Ouï le rapport de la commission PaCom et urbanisme
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. **D'accepter l'achat d'un nouveau véhicule de voirie pour un montant de 47'350 CHF**
2. **D'accepter l'achat et l'installation d'un automate de rechargement des cartes de déchetterie pour 27'998 CHF**
3. **D'accepter une réserve de risque d'environ 6% pour un montant de 4'652 CHF**
4. **D'accepter la prise en charge de leurs financements par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt au meilleur taux si nécessaire**
5. **D'accepter la proposition d'amortissement sur une période de 7 ans**
6. **D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la concrétisation des investissements**

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, ses meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Johann Theux

MUNICIPALITÉ DE FAOUG

La Secrétaire :

Laury Brünisholz